Choisir les statuts juridiques d'un point de vente collectif

Objectifs
Connaître les éléments statutaires et règlementaires permettant de faire des choix stratégiques pour le fonctionnement et la gouvernance d’une nouvelle boutique.

Enjeux
Pour parvenir à concrétiser leur projet de mise en place d'une Boutique Paysanne, les paysans doivent faire des choix en terme de statuts juridiques et fiscaux pour optimiser le développement du projet.

Pré-requis
Faire partie du groupe de producteurs de la future boutique de Carcassonne.

Contenu
- Présentation des différents statuts juridiques existants dans le réseau.
- Présentation des éléments liés au projet qui entrent en jeu dans le choix des statuts (bail commercial ou non, montant des investissements prévus...etc).
- Présentation des atouts et contraintes des différents statuts existants dans le réseau : le statut association loi 1901, le statut SARL et le statut GIE. Illustration des enjeux initiaux et à venir, en s'appuyant sur des situations réelles.

Infos complémentaires

LES ADEAR
POUR S'INSTALLER PAYSAN

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 10/11/2017

Tarifs
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Plus de renseignements
Responsable de stage : Cécilia Darbouret
adearlr@yahoo.fr
ADEAR Languedoc Roussillon
Mas de Saporta - Maison des Agriculteurs
34875
LATTES cedex
Tel. 04.67.06.23.67

Taux de satisfaction : %

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

04 déc 2017 09:30 - 17:30 (7hrs)	Domaine de Thuronis 11240 ALAIGNE	Pascale MEJEAN, animatrice du réseau des Boutiques Paysannes

Co-organisateur(s)

Financeur(s)

Bulletin d'inscription

Nom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Prenom _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Adresse _
_ _
Courriel _
Téléphone _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à